



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 mars 2020

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt, le deux mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. MAKOUTA (à partir du point 4) – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. F. PERIDON par M. G. RACKELBOOM – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme D. REDSTONE par M. G. GEOFFROY – Mme D. LABORDE par M. C. DELPUECH – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS – Mme KD. MAKOUTA par M. Y. LERAY (jusqu'au point 3).

Absente

Mme MC. BARTHES

Secrétaire de séance

Mme F. SAVY

La séance est ouverte à 20 heures.

M. le Maire

Mes chers collègues, pendant que notre grand argentier procède aux derniers réglages, je vais vous inviter à regagner vos places, ce qui est fait pour la quasi-totalité, et nous allons pouvoir débiter nos travaux après avoir vérifié que le *quorum* visiblement atteint est bien atteint. C'est la raison pour laquelle je passe le micro à notre Directrice Générale des Services.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est atteint. Lors de notre précédente réunion, le compte rendu était tenu par notre collègue Frédéric PÉRIDON. Tout le monde a reçu ce compte rendu qui n'a pas appelé, jusqu'à cet instant, de commentaire ni de demande de rectification. Je vais donc le mettre aux voix.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

L'ordre du tableau voudrait, si l'intéressé l'accepte et si l'assemblée en est d'accord, que notre collègue Françoise SAVY soit aujourd'hui notre secrétaire de séance. Elle en est ravie, nous aussi.

Il en est ainsi décidé.

Madame Françoise SAVY est élue secrétaire de séance.

M. le Maire

Avant de passer à l'ordre du jour tel qu'il vous a été communiqué, je voudrais vous donner une information et solliciter votre accord pour l'inscription d'un point complémentaire, comme il est prévu par la réglementation. L'information est que vous avez sur vos tables une formule amendée de la délibération n° 6 concernant le tableau des effectifs du personnel communal, puisqu'effectivement, depuis l'envoi du rapport de présentation, donc de la délibération, la commune a pu compter sur les services de deux nouveaux collaborateurs dont les emplois doivent figurer dans le tableau des effectifs du personnel communal. Comme nous avons la possibilité aujourd'hui de le faire par amendement à la délibération initiale, je vous signale que c'est ce qui est sur votre table.

Par contre, je vous demande de vous prononcer sur l'inscription éventuelle, si vous en êtes d'accord, d'un point supplémentaire qui sera le seizième point, pour lequel je vous donne les explications qui vous permettent de vous prononcer. L'inscription de ce point fait suite à la réunion, en fin de semaine passée, de la commission du Marché, laquelle, parmi les sujets sur lesquels elle s'est penchée, s'est penchée sur la question de l'insuffisance de présence de forains sur l'esplanade du marché le mercredi. La question ayant été posée du tarif tel qu'il est pratiqué de par notre règlement le samedi et le mercredi, tarif qui, de mémoire, doit être de 3,29 euros le mètre linéaire. A la demande des commerçants et avec l'accord de la commune et de notre délégataire, il a été envisagé, pour une année, de faire l'expérimentation d'une tarification à 1 euro le mètre linéaire pour ces commerçants forains le mercredi seulement, puisque c'est le mercredi qu'il y a un nombre insuffisant, et nous ferons, dans un an, le bilan.

Est-ce que c'était pour des raisons financières ou non ? Nous le verrons, et à ce moment-là, nous adopterons une attitude ou de prolongation, ou de modification de cette politique. Voilà de quoi il s'agit, et c'est l'objet de cette délibération n° 16 que je souhaite voir inscrite à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il, sur ce sujet, des questions ? Je n'en vois pas. Je vais vous demander de vous prononcer sur le fait d'inscrire ce seizième point à l'ordre du jour.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

L'inscription du seizième point à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

M. le Maire

Nous pouvons débiter nos travaux, et en particulier les cinq premières délibérations qui ont toutes comme point commun d'être relatives à nos finances, à nos budgets. Nous commençons tout d'abord par les trois premières délibérations relatives au compte de gestion de l'année 2019, puis au compte administratif de la même année 2019, puis à l'affectation du résultat que nous aurons constaté dans ce compte administratif. Je passe immédiatement la parole à Christian GHIS.

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant que le compte de gestion 2019 présenté par le trésorier principal n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2019.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Sur ce compte de gestion qui est présenté par notre trésorier, y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2019.

M. le Maire

Nous pouvons passer au point n° 2 qui est la présentation du compte administratif.

DÉLIBÉRATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant l'ensemble des écritures budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement établies pour l'année 2019 et le résultat de clôture de l'exercice, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Avant que je quitte la séance, puisque, vous le savez, au moment de passer au vote, l'ordonnateur des dépenses et des recettes doit être à l'extérieur de la salle du Conseil, je voudrais, bien sûr, inviter toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à prendre la parole à propos de ce compte administratif. Je ne vois pas de demande. Je vais, par contre, vous demander si vous êtes d'accord pour que je confie à notre première Adjointe, le temps du vote sur ce compte administratif, la présidence de notre séance. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé. Je vais m'absenter quelques instants.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote. Madame REDSTONE ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

Mme Marie-Martine SALLES

Nous allons nous prononcer sur le compte administratif 2019. Qui émet un avis favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

Vote :

POUR :	31
CONTRE :	1
ABSTENTION :	-

Mme Marie-Martine SALLES

On peut faire rentrer Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire prend connaissance du vote.

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2019.

M. le Maire

La délibération n° 3 concerne l'affectation du résultat de l'exercice 2019 tel qu'il découle du compte administratif que notre assemblée vient d'adopter.

DÉLIBÉRATION N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant les résultats de clôture du compte administratif pour 2019, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention. Une abstention ? Bien.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	33
CONTRE :	-
ABSTENTION :	1

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Arrivée de Madame Kiese-Déborah MAKOUTA.

M. le Maire

Avant de passer au point suivant, je voudrais faire une simple remarque. Je n'étais pas présent lors du vote sur le compte administratif. Je voudrais rappeler à l'ensemble des élus et bien informer le public présent de ce qu'est le vote sur le compte administratif. Ce n'est pas l'approbation *a posteriori* du budget de la commune. C'est l'approbation de la présentation qui a été faite du résultat de mise en œuvre du budget de la commune, si bien que le résultat qui apparaît au compte administratif est, au centime d'euro près, le même que pour le compte de gestion du trésorier. Le compte administratif est la réalisation de l'exercice par l'ordonnateur ; le compte de gestion est la réalisation de l'exercice par le trésorier, le trésorier agissant en fonction des présentations par l'ordonnateur des mandats de recettes ou de dépenses.

Je suis toujours surpris, je le dis et je le répète, quand je constate qu'il y a une abstention sur le compte administratif et au mieux, un vote négatif sur le compte administratif, alors même que l'on a voté le compte de gestion. J'ai toujours trouvé cela un peu surprenant. Je le redis une fois de plus pour que l'on sache bien de quoi il s'agit. J'ajoute pour mon personnel que j'ai ce privilège, qui n'en est peut-être pas un, de siéger dans cette assemblée depuis 31 ans, et pendant les six années où j'ai siégé dans l'opposition, j'ai régulièrement voté le compte administratif, ne mettant pas une seule seconde en doute la manière dont ceux qui géraient la commune avaient mis en œuvre le budget qu'ils avaient voté, et que, par contre, je n'avais pas voté, mais c'était quelque chose de complètement différent. Je pense que des explications de ce type ont toujours intérêt à être précisées.

Nous passons au point n° 4, donc les taux de nos impôts locaux pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N° 4 – FISCALITÉ LOCALE 2020 : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition 2020 au niveau de ceux retenus depuis 2001, conformément aux objectifs votés dans le Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien de ces taux.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Très bien. On pourra dire que c'est une vieille habitude, mais au risque - que j'assume complètement - d'entendre dire que je radote, voire que je rabâche, je voudrais rappeler un certain nombre de choses.

Durant les six premières années du mandat qui m'a été confié, de 1996 à 2001 inclus, nous avons baissé de 1 % par an la pression fiscale sur les trois taux. Les taux que vous voyez ici sont les taux que nous avons atteints après ces six années de baisse. Depuis 2002, nous maintenons le taux atteint en 2001, ce qui veut dire que, puisque les taux avaient augmenté de 3 % en 1994 et de 2 % en 1995 du fait de la municipalité précédente, comme nous les avons baissés de 1 % par an pendant six ans, nous avons aujourd'hui des taux inférieurs à ceux qu'ils étaient il y a 30 ans. Je suis en train d'essayer de trouver auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales des références pour mesurer combien il y a de communes de notre strate qui, en France, peuvent afficher un tel résultat, sachant que ce résultat est le fruit d'une politique continue, c'est-à-dire que nous n'avons pas quelquefois augmenté de 3 %, puis baissé de 5 %.

Nous n'avons jamais augmenté la pression fiscale, nous l'avons diminuée et maintenue au niveau où nous l'avons diminuée. Je crois que nous sommes une des très rares communes de France de notre strate à pouvoir le dire. Cela a des conséquences positives, bien sûr, pour l'ensemble de nos concitoyens, mais plus délicates lorsque l'on travaille sur le volume global de nos recettes. Pour vous donner une idée, et nous le verrons tout à l'heure lors de la présentation du budget 2020, nous avons des bases d'impositions locales d'environ 35 millions d'euros, ce qui signifie que 1 %, c'est 350 000 euros. Si, comme d'autres communes qui avaient parfaitement le droit de le faire et assument les choix qu'elles ont faits, nous avions ces dernières années fait en sorte de compenser par la pression fiscale locale la baisse des dotations de l'État, par exemple, en augmentant, ce qui a été le cas dans certaines communes, de 5 % les taux, nous aurions aujourd'hui 1 750 000 euros de recettes tirées des impôts de plus. Or nous ne les avons pas, parce que nous faisons ce choix qui, lui, n'a jamais été contesté par quiconque dans cette assemblée depuis une bonne vingtaine d'années, qui est celui qui vous est présenté.

Je voulais vraiment insister une fois de plus sur le sujet, parce que ce n'est pas neutre et parce que cela montre à la fois le respect des engagements que nous prenons, et d'un autre côté, les limites de

tout exercice de fabrication d'un budget dans les conditions de plus en plus contraintes qui sont celles qui nous sont imposées par un ensemble de circonstances aujourd'hui, mais nous allons y venir dans la présentation du prochain budget.

Sur cette délibération concernant les taux d'imposition, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal MAINTIENT les taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2020.

M. le Maire

Nous pouvons passer au point suivant, le point n° 5, qui est la présentation et le vote sur le projet de budget primitif 2020. Je rappelle, avant de passer la parole à Christian GHIS, que bien évidemment, ce projet de budget a été établi à partir et sur la base des orientations budgétaires, dont nous avons débattu, et qui ont été adoptées à une très large majorité, même à l'unanimité, puisqu'il n'y a pas eu de vote contre, lors de notre dernier Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales.

Présentation :

Considérant que le projet de budget primitif pour 2020 est présenté en équilibre, sincère et véritable, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2020.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, et je reprends la formule que j'ai utilisée tout à l'heure : tout ceci découle de la mise en œuvre telle qu'elle nous apparaissait fidèle aux orientations budgétaires que nous avons délibérées et votées ici même. Néanmoins, je voudrais faire une remarque. Dans une période où tout est contraint, grâce à une gestion extrêmement précise, rigoureuse et avisée par notre administration de la mise en œuvre de notre budget, nous réussissons à obtenir un résultat en fin d'exercice – nous l'avons vu tout à l'heure – qui nous permet sur l'exercice 2020 un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, pour concourir à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement, de 1,4 million d'euros. C'est remarquable, parce que nous dépassons largement la stricte obligation, qui est la nôtre, de procéder à cet autofinancement au titre de la dotation aux investissements qui, elle, est obligatoire et qui doit

être fidèle à l'ensemble des opérations d'investissement et effectuée l'année précédente et l'année à venir.

Je voulais vraiment insister là-dessus et saluer, avant que le débat ne s'ouvre, le travail remarquable de notre administration au niveau de l'ensemble des services. Je demande à Madame la Directrice Générale de présenter de notre part, à tous les agents de la commune, les félicitations et les remerciements du Conseil Municipal, et de manière plus spécifique pour tout le travail de préparation de ces documents budgétaires, aussi bien au niveau des résultats 2019 que de la projection 2020, de saluer toute l'équipe qui, autour de Catherine, qui est derrière moi, responsable de notre secteur financier et budgétaire, effectue un travail considérable, remarquable qui mérite vraiment d'être salué. La période n'est facile pour personne dans notre pays. Les collectivités ont toutes à s'adapter à des règles et des pratiques nouvelles, et à des financements qui sont, par nature, différents et réduits. Sans une administration de l'extrême qualité que nous avons la chance d'avoir, nous ne pourrions pas y parvenir. Je tiens donc devant vous, ce soir, et en votre nom, je le sais, unanime, à remercier toutes celles et tous ceux qui y contribuent.

Ayant dit cela, j'ouvre maintenant le débat pour ceux qui souhaitent s'exprimer à l'occasion de la présentation de ce budget. Monsieur SAMINGO et Madame MOLLARD-CADIX, allons-y.

Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, tout au long de cette mandature, nous nous sommes rendu compte que la préparation d'un budget communal devenait un exercice de plus en plus difficile. Bâtir un budget, qui puisse tenir compte à la fois de nos ambitions pour les Combs-la-Villais et de la réalité financière dans laquelle nous nous trouvons, tend malheureusement à devenir un véritable casse-tête. La contribution au redressement des finances publiques demandées aux collectivités par le gouvernement sur la période 2014-2017 et la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont lourdement impacté les finances de la commune et sont venues réduire, depuis quelques années désormais, notre marge de manœuvre financière. Nous ne pouvons que regretter, hélas, que cet effort considérable demandé aux collectivités, que toutes ces rentrées fiscales supplémentaires, ces réductions à ces mêmes collectivités locales n'aboutissent pas à une amélioration du déficit de l'État, lequel se creuse de plus en plus avec un endettement qui augmente.

Tout au long de cette mandature, les perspectives économiques ont été peu réjouissantes. La situation économique au niveau national n'a pas connu d'amélioration importante, et son évolution, pour les années futures, n'est pas pour l'instant très optimiste. Nous avons dû faire face au maintien du désengagement du soutien financier de l'État aux collectivités, avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement, la baisse de la dotation nationale de péréquation et de la dotation forfaitaire, sans oublier la suppression totale de la taxe d'habitation. Ce budget primitif pour l'année 2020, que nous nous apprêtons à voter, s'inscrit dans la même lignée que le rapport d'orientations budgétaires voté le mois dernier, et valide aussi nos choix politiques précédents. Nous refusons de compenser le désengagement de l'État en le répercutant sur les Combs-la-Villais. D'ailleurs, nous n'avons pas eu besoin d'un grand débat pour connaître le « ras-le-bol fiscal » des Français et en mesurer l'ampleur. Conscients des difficultés rencontrées par toutes et tous, nous avons décidé de ne pas alourdir la contribution des Combs-la-Villais aux finances de la commune en maintenant les taux des impôts locaux, lesquels avaient été baissés – vous l'avez rappelé tout à l'heure – de 1 % chaque année entre 1996 et 2001. C'est un choix nécessaire qui est reconduit aujourd'hui.

Notre engagement s'inscrit également dans la poursuite du désendettement progressif de la commune, avec une dette par habitant qui est l'une des plus faibles de Seine-et-Marne. L'endettement par habitant s'élève à 400 euros à Combs-la-Ville, alors que pour notre commune voisine, Moissy-Cramayel, celui-ci s'élève à 1 000 euros. Si tout est une question d'arbitrage, ceux-ci doivent être pris

avec de la hauteur et une appréhension du futur. À Combs-la-Ville, nous refusons d'inquiéter les générations futures par le recours à l'endettement en leur faisant porter le poids des décisions prises par un gouvernement qui demeure malheureusement trop éloigné des réalités locales, alors que l'État conserve pourtant sa part de responsabilité dans l'équilibre des finances communales.

Notre prudence et notre sagesse budgétaires nous ont permis au cours de ce mandat, tout en restant fidèles à nos engagements, de poursuivre la réalisation d'investissements importants sur la commune, comme notamment la rénovation de la piscine municipale, la réfection complète du Bois-l'Évêque, la construction du nouveau marché, une nouvelle crèche, la reconstruction des Brandons, les travaux dans les centres de loisirs et les gymnases, ou encore le maintien de notre soutien au tissu associatif. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que certains de ces investissements ont été votés à l'unanimité au sein de cette assemblée municipale, comme ce fut le cas notamment de la construction du nouveau centre nautique qui, apparemment, serait décriée aujourd'hui dans une logique purement électorale par certains qui, ici même, autour de cette table, l'ont pourtant votée.

Avec cette nouvelle feuille collective pour l'année 2020, nous poursuivons notre effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en maîtrisant nos dépenses de personnel, on l'a vu, et en assurant une qualité de service optimale aux Combs-la-Villais grâce à l'engagement et la compétence de nos agents. Je souhaitais d'ailleurs ici, au nom de la majorité municipale, à mon tour, saluer et remercier l'ensemble de nos agents qui, par leur engagement, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité et à faire en sorte que tous les Combs-la-Villais et Combs-la-Villaises puissent profiter des services de la commune dans les meilleures conditions. J'en profite aussi pour les remercier pour leur sérieux et leur rigueur tout au long de cette mandature dans le cadre de l'élaboration du budget de la commune et de leur accompagnement.

Ce budget primitif pour l'année 2020 met en lumière notre volonté de maintenir un cap, un fil rouge conducteur qui nous a guidés tout au long de ce mandat qui s'achève, celui d'une gestion financière à la fois saine et équilibrée, et d'avancer ensemble pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens en matière de service public. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, la majorité municipale votera en faveur de ce budget primitif 2020. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. John SAMINGO.

M. John SAMINGO

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au préalable de mon intervention, je tenais à dire qu'avec ma collègue Murielle GOTIN, nous avons été des élus heureux d'avoir participé à cette mandature 2014-2020 qui prend fin avec l'examen du budget 2020. Heureux, car le cap fixé en début de mandature a été tenu malgré le contexte difficile, heureux au regard des échanges nourris, respectueux, voire fructueux, tout au long de ces six dernières années entre la majorité et l'opposition, heureux, car nous sommes satisfaits de l'évolution de la ville, et nous pouvons dire que ces six dernières années auront été utiles aux Combs-la-Villais.

Ce budget 2020 se situe dans la droite ligne des cinq précédents. Il vient concrétiser vos engagements pris devant la population il y a six ans, ainsi en conformité avec les orientations budgétaires 2020, salué unanimement par tous les élus au sein de cette assemblée sur la bonne gestion communale.

Responsabilité, pour asseoir sur des bases fiscales solides, porteuses et durables le développement futur de notre ville avec l'ambition d'en promouvoir l'exemplarité et les singularités dans un contexte qui sera sans nul doute toujours plus complexe.

Responsabilité dans la maîtrise de la dépense de fonctionnement contenu et qui réaffirme des choix forts en faveur de l'investissement, des solidarités et du service public.

Responsabilité dans la gestion de la dette qui ne laissera pas aux générations futures, l'addition des erreurs présentes.

Responsabilité, enfin, pour maintenir des services publics de qualité, pour renforcer les services de proximité aux habitants et pour accompagner les associations.

Ce budget primitif 2020 est le reflet du volontarisme de la municipalité d'inscrire Combs-la-Ville dans une dynamique plus durable et toujours plus vertueuse. N'en déplaise aux esprits chagrins, c'est un budget qui anticipe, qui innove, et surtout qui investit fortement dans tous les champs porteurs d'avenir, considérant avec volontarisme que les défis et les transitions d'aujourd'hui et de demain (sociale, économique, écologique) ne sont ni des freins ni des obstacles pour se projeter dans l'avenir avec confiance. Ce budget 2020 marque clairement votre volonté d'avancer en ce sens. Je pense notamment au développement de l'Écopôle qui permettra de créer des emplois locaux sous une tonalité environnementale à Combs-la-Ville.

Un dynamisme qui se ressentira d'ailleurs directement dans les recettes fiscales économiques que nous percevrons. Je pense aussi aux investissements du quotidien réalisés sur les communes de notre ville : les travaux de voirie, l'éclairage public, le traitement des espaces publics. À ce titre, il faut souligner les avancées qu'a permises la mise en place d'une gouvernance de proximité entre l'agglomération et notre commune, et le fonctionnement de la nouvelle piscine en est l'illustre exemple.

Ce budget 2020 est un budget qui fait aussi le choix de la solidarité et du service public. Comme je l'ai dit le mois dernier, l'ensemble de ces projets d'investissements en 2020 n'imputera pas notre fiscalité. Dans un contexte – comme je l'ai dit tout à l'heure – où beaucoup de nos concitoyens subissent une hausse générale des prix alors que leurs salaires stagnent, ce choix marque votre volonté renouvelée de préserver leur pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire, chers collègues, au moment de voter le dernier budget de la mandature, posons-nous une seule question : notre ville sort-elle renforcée de ces six années ? Pour Murielle GOTIN et moi-même, la réponse est « oui », car des espaces publics requalifiés, des infrastructures modernisées, de nouveaux équipements, un service public et des transports collectifs renforcés. Notre Ville a porté des actions concrètes et utiles ces six dernières années pour répondre aux besoins des habitants. Ce budget 2020 vient confirmer ce volontarisme. Il démontre que notre collectivité est bien gérée. En ce sens, nous voterons donc pour ce budget. Je vous remercie. »

M. le Maire

Merci. Monsieur GHIS.

M. Christian GHIS

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais en profiter, comme c'est la dernière fois que je présente le budget et le compte administratif, pour te remercier de m'avoir confié cette délégation à la suite de Raymond HUT qui a bien officié par le passé et qui m'a bien conseillé. Je voulais aussi remercier tous les collègues qui siégeaient à la commission Finances, à commencer par Marie-Martine, mais je fais référence à Josiane qui est à ma gauche, à Frédéric qui est absent ce soir, à Daniel qui était là régulièrement, à John et à Jean-Charles. C'est très important qu'au niveau des commissions, nous ayons une fidélité par rapport à cela. Je voulais enfin remercier nos services qui ont fait un très beau travail, services passés, et je voudrais dire par là qu'avec Brigitte Ninérailles, nous avons travaillé pendant longtemps. Catherine a pris le relais, et la Direction Générale, nous avons toujours eu des relations très claires. Je voulais en profiter lors de ce dernier passage. Merci à tous.

Applaudissements.

M. le Maire

Je suis persuadé que ces applaudissements allaient autant vers ceux que tu as cités que vers toi. Bien évidemment, au ras du filet et dans un coin bien placé, je renvoie volontiers le compliment dans les mêmes termes et dans le même esprit à celui qui, pendant 19 ans, aura contribué, par sa sagesse et sa hauteur de vue, à faire de nos finances et de nos budgets des actes particulièrement bien réfléchis, bien établis et bien conduits. Je n'allongerai pas le débat.

Je voudrais bien sûr remercier Laure-Agnès MOLLARD-CADIX et John SAMINGO de leurs propos. Beaucoup de termes qui ont été employés sont, il faut le dire, agréables à entendre. Je suis heureux que certains de nos collègues qui avaient engagé ce mandat d'une manière différente, puisque leur choix initial n'était pas le nôtre, soient heureux aujourd'hui. Je suis satisfait qu'ils parlent du volontarisme de la municipalité. C'est vrai que lorsque les temps sont difficiles, il faut être encore plus volontariste que lorsqu'ils sont un peu moins complexes. Nous n'en avons pas manqué, et je me suis toujours efforcé, comme je m'efforcerai toujours, d'être l'exemple de ce volontarisme à partager avec l'ensemble des collègues.

Je marque un vrai intérêt au regard qui est porté sur l'avenir de notre commune au travers de l'Écopôle et de ses développements qui commencent à être perceptibles. C'est de l'emploi, c'est délibérément de l'emploi tourné vers les secteurs qui sont très chers à un nombre grandissant de Français, c'est-à-dire tout ce qui tourne autour du développement durable, et c'est bien sûr à la clé des recettes fiscales, dont nous ne manquerons pas d'avoir besoin.

Un mot à propos de ce qui a été évoqué sur la piscine. Nous avons, la semaine passée, rencontré dans le cadre de ce que l'on appelle – c'est un peu technocratique comme langage – une « bilatérale », nos collègues de l'agglomération, le Président, le Directeur Général et l'ensemble du staff qui travaille dans la relation entre l'agglomération et les communes. Nous avons pu faire le point sur un nombre important de dossiers qui nous sont communs, en particulier deux dossiers, celui qui est un dossier de l'avenir immédiat, qui nous est très cher et pour lequel nous avons tout fait pour, bien sûr, faire gagner, qui est celui de l'ambition 2024 de notre commune et de notre agglomération au travers de l'excellence de notre club de gymnastique féminine et l'excellence de l'équipement que nous avons, il y a une vingtaine d'années, construit pour ce club.

C'est également, bien sûr, l'exemple de la piscine où nous avons eu confirmation du succès que nous pouvons dire avoir remporté dans notre dialogue avec l'agglomération sur la manière, dont notre centre nautique va être pris en charge : le personnel (21 agents), les frais de fonctionnement. C'est un équipement avec cinq bassins, des frais de fonctionnement relativement importants bien qu'à échelle tout à fait raisonnable (un peu plus de 350 000 euros par an). Tout cela ne fait pas loin de 1 million d'euros. Ce million d'euros sera pris en charge par l'Agglomération, parce que nous sommes définitivement d'accord avec l'Agglomération pour que la commune qui a construit et payé l'équipement le remette à l'Agglomération qui le prendra en charge dans son fonctionnement. C'est ce que l'on appelle autrement du « gagnant-gagnant ». Nous aurons 1 million d'euros de dépenses en moins, et l'Agglomération, qui apprécie autrement de pouvoir disposer dans l'ensemble de son dispositif nautique de ce nouvel équipement qui sera le plus récent, le plus moderne, le plus en avance de tous les équipements de même nature des 23 communes de l'Agglomération.

L'Agglomération remplira sa mission en respectant totalement son engagement qui a été de suivre à la lettre l'ensemble des demandes formulées par la commune, c'est-à-dire :

- le maintien de tous les créneaux au-delà de nos obligations légales en direction de nos écoles, et notamment de nos petites maternelles ;

- le respect de toutes les demandes de nos clubs, le club de natation, bien sûr, mais le club subaquatique également ;
- la poursuite du partenariat que nous avons engagé, et je remercie Gilles d'y avoir veillé depuis l'origine avec nos amis d'Élan 77, donc l'accueil dans notre bassin de nos amis porteurs de handicaps et qui ont pu, pour certains d'entre eux, réaliser des performances tout à fait remarquables.

J'ai par exemple à l'esprit ce concitoyen plus que nonagénaire qui a plongé grâce à Élan 77 et à tout ce que nous mettons à disposition de cette belle association, dans notre vieux bassin aujourd'hui presque rénové (il le sera complètement dans quelques jours) de notre ancienne piscine Tournesol.

L'exemple de la piscine, effectivement, dans l'articulation que nous avons réussi à obtenir et que nous allons prolonger entre la commune et l'agglomération est un exemple souverain. C'est celui qui va guider les six années qui viennent.

La conclusion de John SAMINGO, je la fais mienne, et je le remercie de l'avoir formulée. Oui, notre commune sort renforcée de ce mandat qui était le mandat de tous les dangers, avec ce que nous avons connu et sur lequel nous sommes revenus à de multiples reprises, c'est-à-dire ces coupes sombres qui ont été opérées et dont nous avons réussi, dans le sérieux et l'abnégation, à limiter les conséquences. Ce projet de budget 2020 est, me semble-t-il, non seulement le seul possible, mais c'est un bon projet de budget, et je fais confiance à toutes et à tous, nous élus, et ceux qui demain seront autour de cette table, notre administration, pour le mettre en œuvre de la manière la plus efficace, la plus efficiente possible au service de nos concitoyens.

Si plus personne ne demande à s'exprimer, je vais passer au vote. Qui est favorable ? Y a-t-il des avis contraires ? Un avis contraire. Il n'y a pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 33
 CONTRE : 1
 ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal VOTE le budget primitif 2020.

M. le Maire

Je vous remercie. Merci à Christian d'avoir porté ces cinq premiers points comme il l'a fait depuis de si nombreuses années. Le point n° 6, qui nous est présenté par Marie-Martine SALLES, est le tableau des effectifs du personnel communal sur la base, comme je vous l'ai indiqué en début de séance, du document qui a été remis sur table.

DÉLIBÉRATION N° 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Le point n° 7 que nous présente aussi Marie-Martine SALLES est la mise à jour de notre régime indemnitaire.

DÉLIBÉRATION N° 7 – MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

Considérant la nécessité de prendre en compte les responsabilités spécifiques liées aux fonctions de Directeur Général des Services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le groupe A1.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Tout est-il clair ? S'il n'y a pas de remarque ni question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

M. le Maire

Le point suivant est la mise en œuvre du télétravail sur notre commune, présenté également par Marie-Martine SALLES.

DÉLIBÉRATION N° 8 – MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL**Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :**

Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} adjointe au maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

Considérant le télétravail comme une nouvelle forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, et dans laquelle les fonctions, qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'employeur, sont effectuées hors de ces locaux, de manière ponctuelle ou régulière et volontaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en œuvre du télétravail.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :**M. le Maire**

Très bien. Je voudrais à ce propos, insister sur des caractéristiques de ce type de délibération relative au personnel. Il est visé dans la délibération l'avis que nous devons saisir, bien sûr, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, du Comité Technique. Je voulais, puisque nous sommes en fin de mandat, saluer tout particulièrement tous les membres du Comité Technique qui ont siégé au titre de notre assemblée, puisqu'un certain nombre d'entre nous, sous ma présidence, font partie de ce Comité Technique, et la représentation, bien sûr, des personnels correspondant à la diversité des représentations syndicales sur l'ensemble de la commune. Nos séances ont toujours été de vraies séances de travail, d'échanges, quelquefois, mais au sens très positif du terme, de confrontations de points de vue, mais ces échanges ont – ce point en est un exemple, et tous les autres peuvent valider ce que je vais dire – toujours conduit à des avis formulés par le Comité Technique de manière unanime. Aucune politique menée par l'intermédiaire de notre assemblée en direction des personnels de la commune n'a été conduite contre l'avis des personnels. Au contraire, elle a toujours été conduite avec le plein accord du personnel.

Je veux remercier l'ensemble des représentants du personnel pour leur capacité à l'écoute, leur capacité au dialogue, leur capacité à saisir, au travers de nos explications, l'intérêt conjoint des agents et de la commune d'aller dans la même direction au service de nos concitoyens. Je voulais profiter de cette délibération, qui est la dernière relative au personnel, pour le dire, et j'aurai l'occasion, bien sûr, lors de la prochaine réunion d'instance où nous rencontrerons les représentants du personnel, de leur

redire toute la satisfaction que j'ai eue et que tous les élus ont eue à travailler avec eux. Je pense sincèrement qu'ils ressentent la même chose.

S'il n'y a pas de remarque et pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal AUTORISE la mise en œuvre du télétravail.

M. le Maire

Le point suivant est l'actualisation complète de la carte des secteurs scolaires que nous présente bien évidemment Cyril DELPUECH.

DÉLIBÉRATION N° 9 – ACTUALISATION COMPLÈTE DE LA CARTE DES SECTEURS SCOLAIRES

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et vie locale :

Monsieur Cyril DELPUECH, Adjoint au Maire en charge de l'action éducative et de l'enfance.

Présentation :

Considérant la nécessité de disposer d'un document de synthèse complet, fonctionnel et actualisé par rapport aux créations de voies nouvelles, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser complètement la carte des secteurs scolaires.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. S'il n'y a pas de remarque et pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'actualisation complète de la carte des secteurs scolaires.

M. le Maire

Le micro passe entre les mains de Fabrice BOURDEAU qui nous présente le point n° 10 qui concerne les groupements de commandes du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

DÉLIBÉRATION N° 10 – APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE RELATIVE AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :
Monsieur Fabrice BOURDEAU, Conseiller Municipal Délégué aux transports.

Présentation :

Considérant la proposition du SDESM de coordonner un groupement de commandes en matière de fourniture, d'acheminement d'énergies et de services associés en Seine-et-Marne, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'acte constitutif s'y rapportant.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. S'il n'y a pas de remarque, pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention constitutive relative aux groupements de commandes du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

M. le Maire

Nous pouvons passer au point suivant, le point n° 11 qui est l'engagement de la commune sur les principes et mesures proposés dans le cadre du pacte pour la transition.

DÉLIBÉRATION N° 11 – ENGAGEMENT DE LA VILLE SUR LES PRINCIPES ET MESURES PROPOSÉS DANS LE CADRE DU PACTE POUR LA TRANSITION

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant que la commune est engagée depuis de nombreuses années sur plusieurs des mesures énoncées dans le Pacte pour la transition écologique, il est demandé au Conseil Municipal de poursuivre son engagement sur les principes et mesures proposés dans le cadre de ce Pacte.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

L'objectif est simple. Les divers candidats aux élections ayant été interpellés sur notre commune, et ailleurs, par ce collectif qui s'est constitué pour mettre en place des orientations et des actions dans le cadre de la transition écologique et énergétique, les choses font que nous avons, dans notre assemblée, les trois têtes de liste du scrutin du 15 mars. Il me semblait intéressant non pas de provoquer une quelconque discorde, voire une quelconque différenciation, mais tout simplement, par cette délibération, de montrer combien l'action menée par la commune jusqu'à maintenant s'inscrit déjà dans les mêmes orientations, dans les mêmes principes et dans la même dynamique que celle qui est souhaitée, et ceci de manière tout à fait positive, par ce collectif. Je ne rentre pas dans le détail, mais ceci permet de voir non seulement quels sont les engagements que nous avons pris ici, toujours à l'unanimité, mais aussi le travail qui en a découlé de nos services. Je veux ici également saluer l'immense travail par nous, notre petite équipe en charge du développement durable sous la houlette de notre Directeur des Services Techniques, et qui, tout au long de ce mandat, a réalisé, comme vous le voyez parmi les 12 points évoqués dans le rapport de présentation, beaucoup d'actions concrètes.

En particulier, je veux insister sur la réalisation, qui était une belle et longue aventure difficile à concevoir et à mettre en œuvre, de la création de notre atlas de la biodiversité communale qui a été un exemple de fabrication à partir du recueil d'informations, aussi bien de professionnels, de spécialistes, que de citoyens. Nous sommes vraiment dans cette démarche, et je prends cet exemple comme je pourrais en prendre d'autres, notamment tout ce qui a été mis en place en partenariat étroit avec le SIVOM sur toutes les questions relatives à la collecte et à la valorisation de nos déchets, soit en régie, soit également dans l'axe tel qu'il nous est proposé par ce collectif, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce projet de délibération n'a comme objectif que de montrer combien la commune partage, de manière unanime – je l'espère au sein de cette assemblée – l'ensemble des objectifs qui sont proposés.

S'il n'y a pas de remarque, pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je vois une abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	33
CONTRE :	-
ABSTENTION :	1

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de poursuivre son engagement sur les principes et mesures proposés dans le cadre du Pacte pour la Transition écologique.

M. le Maire

Je vais ensuite vous présenter rapidement, puisque nous l'avons déjà évoqué, les délibérations suivantes. La première est la délibération n° 12 qui porte justement sur le centre nautique, dont nous avons eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises, et encore aujourd'hui.

DÉLIBÉRATION N° 12 – DÉNOMINATION DU CENTRE NAUTIQUE CAMILLE MUFFAT, DU BASSIN SPORTIF JOSEPH COMITI ET DU BASSIN NORDIQUE PHILIPPE CROIZON

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant la nécessité de dénommer le Centre Nautique, sis rue Baptise Marcet, il est proposé au Conseil Municipal de le nommer Centre Nautique Camille MUFFAT, de nommer également le bassin sportif Joseph COMITI et le bassin nordique Philippe CROIZON.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

À partir du centre nautique qui, je vous le rappelle, sera achevé le 27 avril et inauguré très probablement, puisque la date commence à se caler, le vendredi 15 mai prochain, je vous propose que nous donnions à ce centre nautique le nom de Camille MUFFAT. Camille MUFFAT est une championne de natation qui a réalisé aux Jeux olympiques de Londres, en 2012, une performance que peu avant elle avaient réalisée, à l'exception de Laure MANAUDOU, puisqu'elle a été la même année, dans la même olympiade, championne olympique médaille d'argent, puis médaille de bronze. Elle a été en or sur le 400 mètres nage libre, et elle devient la troisième à remporter trois médailles après Laure MANAUDOU, et bien longtemps avant, Micheline OSTERMEYER en 1948. Elle a perdu, vous le savez, la vie en Argentine le 9 mars 2015 dans une collision d'hélicoptère sur le tournage d'une émission télévisée. J'ai eu récemment l'occasion d'avoir au téléphone sa maman qui m'a fait savoir la joie et l'émotion qu'elle ressentait à la proposition de notre commune de donner son nom à notre centre nautique. Elle et son époux ont fait savoir qu'ils feraient tout pour se rendre disponibles pour assister à cette inauguration.

Je voudrais également, à cette occasion, que nous rendions hommage à deux personnages à des titres très différents. Le premier d'entre eux est Joseph COMITI qui était secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports en 1968 et années suivantes à l'époque où l'État, sous sa conduite, a décidé de lancer ce que l'on a appelé « le plan des mille piscines », dont ont fait partie les quelque 300 piscines Tournesol, dont la nôtre, qui ont été réalisées dans les années 70. Comme nous avons conservé dans ce nouveau centre nautique la piscine historique, j'ai pensé que c'était un hommage tout à fait naturel qui pourrait être ainsi rendu au membre du gouvernement qui, à l'époque, a pris cette initiative et a conduit, ce qui n'est pas neutre, à ce que près de 700 des 1 000 piscines envisagées soient construites sur le territoire de notre pays. Dans cette décennie 70, cela a représenté une révolution considérable dans l'ensemble des équipements publics consacrés à la natation scolaire et à la natation tout court.

Le troisième personnage, totalement différent, est Philippe CROIZON qui est devenu athlète après avoir été victime comme ouvrier de l'amputation de ses quatre membres. J'ai eu l'occasion de rencontrer Philippe CROIZON l'an passé à l'occasion du Congrès des Maires de Seine-et-Marne. Il

était venu à notre demande, faire une conférence, une causerie sur ce que représente cet effort suprême de se dépasser pour aller jusqu'à atteindre un objectif que probablement pas grand monde ici ne pourrait atteindre, c'est-à-dire la traversée de la Manche à la nage, de surcroît, sans les quatre membres qui seraient bien utiles pour en faire ne serait-ce qu'un dixième ou un vingtième.

J'ai pensé à lui, parce que le bassin nordique que nous allons ouvrir dans ce centre nautique est, comme je l'appelle volontiers, « le bassin des fous furieux ». C'est-à-dire qu'il va faire se retrouver en plein hiver, avec des températures qui seront ce qu'elles sont, et avec des conditions atmosphériques qui seront également ce qu'elles sont, toutes celles et tous ceux qui viendront nager à l'extérieur, dans ce bassin nordique, certes à une température qui, elle, autour des 28 ou 29 degrés, permettra de ne pas trop souffrir de cette situation bien originale.

Quand j'ai appelé Philippe CROIZON, il m'a dit également toute l'émotion qu'il ressentait, toute la fierté qui était la sienne de pouvoir accepter de donner son nom à ce bassin nordique. Il m'a dit et confirmé depuis qu'il serait là le 15 mai en fin d'après-midi pour participer à cette inauguration.

Voilà concernant notre centre nautique les trois propositions de dénomination que je voulais vous présenter aujourd'hui.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de nommer le Centre Nautique, sis rue Baptiste Marcet, Centre Nautique Camille MUFFAT, le bassin sportif Joseph COMITI et le bassin nordique Philippe CROIZON.

M. le Maire

La délibération suivante concerne le parc de la Borne blanche, comme nous avons pris l'habitude de l'appeler.

DÉLIBÉRATION N° 13 – DÉNOMINATION DU PARC FORESTIER DE LA BORNE BLANCHE « PARC JACQUES CHIRAC »

**Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.**

Présentation :

Considérant le souhait de la commune de rendre hommage à Monsieur Jacques CHIRAC, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le parc forestier de la Borne Blanche, « Parc Jacques CHIRAC ».

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Ce parc a été créé, rappelez-vous, à notre initiative il y a désormais une vingtaine d'années, parce que nous souhaitions, avec l'établissement public d'aménagement de Sénart, faire en sorte que le développement économique qui, depuis, s'est réalisé au titre de la zone d'activités Parisud VI, soit le plus éloigné possible des habitations du quartier Beausoleil. Certes, le mail dit des Etriviers avait été réalisé les années antérieures, mais il faut s'imaginer que si nous n'avions pas pris cette initiative, les entreprises, fort importantes en volume et en activité, du parc de la Borne blanche se seraient retrouvées à la limite du mail des Etriviers. Grâce au regroupement que nous avons demandé à l'établissement public d'opérer, nous avons pu réaliser sur dix hectares un prolongement forestier, puisque ces dix hectares ont été confiés, pour le dessin et pour le choix des plantations, à l'Office National des Forêts qui a fait en sorte d'effectuer, par l'ensemble de ses choix et de ses plantations, un véritable prolongement de la forêt de Sénart. Je rappelle que nous sommes la seule commune en Seine-et-Marne à en avoir une partie sur son territoire, aucune autre commune de notre département ne pouvant présenter la même caractéristique.

J'ai souhaité vous proposer en ce début d'année 2020 de rendre au Président défunt Jacques CHIRAC l'hommage que tous les Français lui ont rendu et qui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de l'hommage que j'ai proposé à notre assemblée de rendre à tous les présidents de la République et chefs de gouvernement de la V^e République en 2008, à l'occasion du 50^e anniversaire de notre constitution. J'avais proposé à notre assemblée, qui unanimement l'avait accepté, de progressivement, à mesure de la création de nouvelles voies sur la commune, les dénommer du nom, dans l'ordre de leur exercice, et malheureusement de leur disparition, des présidents et des Premiers ministres. C'est ainsi que sur la commune, nous avons déjà une place Charles de Gaulle qui est devenue, devant notre Hôtel de Ville, l'esplanade Charles de Gaulle, mais nous n'avons pas, et désormais, dans le respect de toutes les diversités que le suffrage de nos concitoyens a pu apporter à la République, nous avons une rue François Mitterrand, une rue Georges Pompidou, également une rue Michel Debré, une rue Chaban-Delmas. Nous aurons au fur et à mesure, malheureusement de leur disparition et de la dénomination à opérer d'une voie ou d'un espace de la commune à donner à tous les chefs d'État et du gouvernement de la V^e République, le nom d'un espace public.

Je crois que nous faisons bien en parlant République, au-delà de toutes les diversités que les suffrages de nos concitoyens ont opérées depuis une soixantaine d'années. Il me semblait, à l'instar d'ailleurs de ce qui a été fait par nos amis et voisins de Brie-Comte-Robert qui ont donné le nom d'un très grand espace au président MITTERRAND, qu'il serait à la hauteur de l'hommage à rendre et de l'action, d'ailleurs, engagée par le président CHIRAC en matière de promotion de l'environnement et de lutte contre le saccage de la planète, que ce parc forestier pourrait tout à fait pertinemment porter le nom de Jacques CHIRAC. Voilà la proposition que je vous fais aujourd'hui. J'en avais déjà parlé à de nombreuses reprises et j'avais bien senti que cette proposition allait probablement recueillir un agrément unanime. Je vais donc vérifier si je ne me suis pas trompé. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal DÉNOMME le parc forestier de la Borne Blanche, « Parc Jacques CHIRAC ».

M. le Maire

Les deux dernières délibérations portent également sur des dénominations, mais qui correspondent à des moments de la vie de notre pays et à des moments de la vie des familles concernées qui sont bien différents que ceux que nous venons d'évoquer, mais qui malgré tout, me semblait mériter, et au-delà, nécessiter que nous prenions des dispositions en ce sens.

DÉLIBÉRATION N° 14 – DÉNOMINATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE, SALLE AURÉLIA TRIFIRO

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant le souhait de la commune de rendre hommage à Madame Aurélia TRIFIRO, victime du terrorisme, assassinée dans l'exercice de ses fonctions, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle du Conseil Municipal située à l'Hôtel de Ville, salle Aurélia TRIFIRO.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Il y aura le 11 mars prochain, à l'initiative de l'État et dans le cadre de ce que l'État a décidé pour l'hommage à rendre aux Français exerçant des responsabilités et décédés dans l'exercice de leur fonction, sur Combs-la-Ville, une manifestation particulière. En effet, le Préfet du Département viendra en personne, avec nous, dévoiler la stèle que nous allons installer à côté du Monument aux Morts, sous le drapeau tricolore, en hommage à Aurélia TRIFIRO qui, vous le savez, est un des quatre policiers tués sauvagement en octobre dernier, à la Préfecture de Police. Avant même que l'État prenne cette disposition qui fait honneur à la République, j'avais évoqué, avec vous toutes et vous tous ici, l'hypothèse que nous saluons également à notre manière, la mémoire des citoyens combs-la-villais qui ont perdu la vie à l'occasion et du fait d'attentats terroristes dans notre pays. Il se trouve que nous avons cinq Combs-la-Villais qui ont été victimes, à une période ou à une autre, de tels attentats. J'ai donc souhaité proposer à leurs familles de donner leur nom à un des lieux qui se situent ici, au sein de l'Hôtel de Ville, et pour commencer, notre salle du Conseil Municipal, la salle dans laquelle nous sommes.

Je vous propose – c'est la délibération n° 14 – de donner, pour lui rendre hommage, à cette salle du Conseil Municipal, le nom d'Aurélia TRIFIRO. Je me suis bien sûr assuré, avant de vous en faire la proposition, de l'accord de son conjoint et de ses parents. Son conjoint s'est montré très ému de la proposition que je lui ai faite. Il m'a récemment rapporté que les parents d'Aurélia partageaient cette émotion et étaient également – je ne peux pas dire « très heureux – mais très marqués par le geste de la commune à l'égard de leur fille. J'étais, vous le savez certainement, parmi celles et ceux qui, au titre de maire de la commune, ont participé à cette très émouvante cérémonie dans la cour de Préfecture de Police où le ministre de l'Intérieur, avant que le président de la République ne s'exprime de manière très forte sur ces questions, a remis la Légion d'honneur à titre posthume à Aurélia TRIFIRO et à ses trois collègues. C'est aujourd'hui, avec gravité et avec le profond respect

que nous devons porter à cette malheureuse victime, que je vous propose de donner à cette salle le nom d'Aurélia TRIFIRO.

S'il n'y a pas de remarque, pas de question, je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DÉNOMME la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, salle Aurélia TRIFIRO.

M. le Maire

La délibération n° 15 porte sur une autre salle située ici, dans l'Hôtel de Ville qui est, ce que l'on appelle dans notre jargon, la salle de réception, c'est-à-dire la salle qui est située dans la partie ancienne de notre Hôtel de Ville, dans ce qu'était auparavant la Villa Notre-Dame.

DÉLIBÉRATION N° 15 – DÉNOMINATION DE LA SALLE DE RÉCEPTION SITUÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE, SALLE MARIANNE MYRIAM LEHMAN ZAOUI ET FREDJ LUCIEN ZAOUI

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant le souhait de la commune de rendre hommage aux victimes du terrorisme, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle de réception située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, salle Marianne Myriam LEHMANN ZAOUI et Fredj Lucien ZAOUI

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Dans le cadre de cet hommage à rendre aux victimes combs-la-villaises du terrorisme, je vous propose aujourd'hui de donner à cette salle de réception du rez-de-chaussée les noms de Marianne Myriam LEHMANN ZAOUI et de Fredj Lucien ZAOUI. Tous deux sont des victimes de l'attentat qui leur a coûté, immédiatement pour elle, et quelque temps après pour lui, la vie à l'hôtel Park de la ville côtière de Netaya le 27 mars 2002. Marianne LEHMANN était une survivante de l'Holocauste et elle est morte du fait du terrorisme. C'est absolument terrible. Son mari Lucien, décédé quelque temps après des suites de cet attentat, est également une victime à laquelle il me semblait tout à fait naturel de rendre hommage. Les familles des deux autres victimes combs-la-villaises d'attentat, et notamment des terribles attentats du 13 novembre 2015, ont été sollicitées. Ne nous ayant pas jusqu'à maintenant donné de réponse définitive sur leur accord, ou non, qu'une telle dénomination d'un lieu au sein de l'Hôtel de Ville soit donnée à leurs parents, j'ai bien évidemment pris la décision de

reporter à une éventuelle date ultérieure la dénomination de notre salle des commissions qui pourrait porter, si les familles en sont d'accord, le nom de l'une de ces deux victimes, et de notre salle de réunion du premier étage que l'on connaît sous le nom de « salle 109 » et qui pourrait éventuellement, le jour venu, porter également ce nom.

Auparavant, il nous faut accepter, si vous le voulez bien, que soit dénommée Marianne Myriam LEHMANN ZAOUI et Fredj Lucien ZAOUI notre salle de réception située dans la Villa Notre-Dame. Qui est d'avis d'adopter cette proposition ? Je ne vois pas d'opposition, pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DÉNOMME la salle de réception située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, salle Marianne Myriam LEHMANN ZAOUI et Fredj Lucien ZAOUI

M. le Maire

Le point n° 16 vous a été finalement présenté lorsque je vous ai demandé l'autorisation de l'inscrire.

DÉLIBÉRATION N° 16 – MODIFICATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS EXTÉRIEURS DU MARCHÉ COMMUNAL

Rapporteur principal :

Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant le nombre minime de commerçants « volants » s'installant sur les emplacements extérieurs du marché communal les mercredis, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs de ces emplacements.

Discussion :

M. le Maire

Vous avez la délibération à votre disposition. Il consiste à décider pour une année que le droit de place pour les forains sur le parvis de notre marché le mercredi uniquement soit porté à 1 euro pour voir si cela peut permettre d'en attirer davantage, c'est-à-dire de drainer également plus de nos concitoyens. La remarque qui nous a été faite et qui est très pertinente par le président des commerçants du marché est que tout le monde sait que le marché fonctionne le samedi matin, d'abord parce qu'il y a beaucoup plus de monde dans les rues, ensuite parce qu'il y a toujours des commerçants forains sur le parvis. Par contre, tout le monde ne sait peut-être pas que notre marché fonctionne également le mercredi matin du fait, en partie, que beaucoup sont au travail, ce qui est une première chose, mais qu'il y a trop peu et trop peu souvent de forains qui pourraient, par leur présence sur le parvis, attirer le regard. C'est cela l'objectif. La commission du Marché a été unanime pour estimer que c'était une chose à tenter, et c'est ce que je vous propose ce soir.

S'il n'y a pas de remarque, je vais pouvoir passer aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE les tarifs des emplacements extérieurs du marché communal.

M. le Maire

Nous venons d'achever les travaux du dernier Conseil Municipal de ce mandat. Qu'il me soit permis, très brièvement, rassurez-vous, de saluer à cette occasion tous les élus – je dis bien « tous les élus » – dans leur diversité, dans l'affirmation de leurs positions, dans les débats qu'ils ont permis, dans les décisions que nous avons pour l'immense majorité d'entre elles, prises ici, à l'unanimité. Je voudrais également vous remercier, parce que ce n'est pas partout pareil. Nous avons, dans notre salle du Conseil, à chacune de nos réunions, un nombre qui peut varier, mais qui est toujours appréciable, de nos concitoyens qui suivent de manière fidèle les travaux de notre assemblée. Ainsi, ils peuvent réaliser combien à Combs-la-Ville, au-delà des différences légitimes qui font la République et notre démocratie, le Conseil Municipal est formé de femmes et d'hommes engagés pour le bien public, et qui s'efforcent, par leurs échanges et par leurs travaux, de bien assumer les responsabilités qui leur ont été confiées. Je suis là aujourd'hui pour attester devant le public et devant la population, que tous les élus de la commune ont bien mérité de la commune durant ce mandat, et je les en remercie.

Bonne soirée à tous.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.